



Cession chemin rural au lieu-dit Le Croisty

DEL04_2023_01_25

En exercice : 29

Présents : 24

Votants : 28

Le vingt-cinq janvier deux mil vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LANGUIDIC s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent DUVAL, Maire.

Présents : GARIDO Véronique, LE ROUX Anne, GUÉGAN Christian, MARETTE Nadège, LE GAL Patrick, LE DRÉAN Jérôme, de COUESBOUC Régis, de KERIZOUET Isabelle, LE GALLIC Christine, LE GAL Claude, FEBRAS José, PROD'HOMME Anne Sophie, du PREMORVAN Erika, DUPUY Typhenn, EVANNO Eric, LE CAPITAINE Anne-Cécile, EVANO Thomas, CHOINIÈRE Katell, BOULOUARD Eric, TROTTIER Stéphane, PENNANEAC'H Mélanie, VALPERGUE de MASIN Marie-Olga, PURENNE Myriam.

Étaient absents excusés : EVANNO Sophie, JEGOUSSE Mickaël, DINASQUET Carolyn, JEGOUX Thomas.

Absente : ANN Véronique

Pouvoirs : EVANNO Sophie donne pouvoir à LE ROUX Anne
JEGOUSSE Mickaël donne pouvoir à GARIDO Véronique
DINASQUET Carolyn donne pouvoir à DUVAL Laurent
JEGOUX Thomas donne pouvoir à LE CAPITAINE Anne-Cécile.

Le secrétariat a été assuré par : EVANO Thomas

Rapporteur : Monsieur Christian GUEGAN

L'adjoint au maire informe l'assemblée :

Par courriers en date des 10 et 12 novembre 2022, M. Gérard Guéhenec a fait état de son souhait d'acquisition du chemin rural sis au lieu-dit Le Croisty (d'une superficie de 360 m²) desservant uniquement sa propriété.

Ce chemin relève du domaine privé de la commune.

L'estimation des domaines s'élève à 1 260 euros avec 10% de marge de négociation (*fourchette de 1134 € à 1386 €*).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,
Vu l'avis des domaines en date du 28 novembre 2022,

Vu les courriers de M. Guéhénnec Gérard en date des 10 et 12 novembre 2022,

- **ACCEPTÉ** la demande de cession dudit chemin rural,
- **FIXE** le prix de vente à 1 260 € net vendeur,
- **DIT** que les frais de géomètre le cas échéant et d'acte seront à la charge de l'acquéreur,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer les actes se rapportant à cette opération.

ADOPTÉ: à 28 voix pour.

PJ : Avis France Domaine

Fait à LANGUIDIC, le 26 janvier 2023

Le Maire,



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'L. Duval', written over a horizontal line.

Laurent DUVAL